

Où sont passés les endroits de camp ?

Un plaidoyer des 5 mouvements de jeunesse francophones suite aux conséquences de la crise sanitaire, du projet de réforme des rythmes scolaires et de décisions politiques diverses



Introduction

Le 12 mai dernier, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a rendu publique son ambition de réformer les rythmes scolaires annuels de l'enseignement obligatoire à l'horizon de la rentrée 2022. Ce projet n'est pas neuf : en 1990 déjà, une « Commission des rythmes scolaires » emmenée par le Ministre de l'Enseignement Jean-Pierre Grafé, commençait à se pencher sur la question. Trente ans plus tard, le projet se lance en s'appuyant sur une étude de faisabilité de la Fondation Roi Baudouin.

Le scénario retenu s'organise sur un rythme « 7/2 » alternant sept semaines de cours et deux semaines de congé. Le nombre de jours de cours est quant à lui fixé à 180. Concrètement, les congés d'automne et de détente seront prolongés d'une semaine chacun, alors que les vacances d'été seront raccourcies de deux semaines, début juillet et fin août. Sous réserve de la validation du Gouvernement et du Parlement, ce nouveau rythme entrera en vigueur dès la rentrée scolaire 2022.

Un effet collatéral (mais prévisible) de cette réforme est la mise sous pression des mouvements de jeunesse, déjà mis à mal dans leur capacité à trouver des endroits en suffisance pour organiser leurs camps d'été. Notons d'ailleurs le travail important déjà réalisé par les cinq fédérations pour créer de nouveaux lieux de camp et notamment la création de l'asbl Atout Camps.

Dans un contexte où l'offre était déjà insuffisante au regard de la demande, **ce sont au minimum 400 endroits supplémentaires qu'il faudrait créer d'ici 2023**, pour pallier les conséquences de ce raccourcissement de la période de camps. Et ce chiffre ne tient pas compte de deux facteurs aggravants : le succès croissant – nous nous en réjouissons – des mouvements de jeunesse¹ et l'impact attendu de la crise sanitaire sur les propriétaires de lieux de camp qui risque de générer la fermeture d'endroits existants. Tenant compte de ces éléments, nous estimons que le nombre d'endroits de camp à trouver pourrait monter à 600.

Depuis mai dernier, malgré cette situation alarmante et les quelques réunions auxquelles nous avons participé en compagnie des cabinets concernés, force est de constater que les actions mises en place sont encore loin des besoins réels. Pire, certaines mesures en réflexion, notamment dans le secteur touristique dont dépendent les endroits de camp, seraient nuisibles à la reconnaissance et au soutien de ceux-ci. Il est donc crucial que des décisions et actions soient prises urgemment, car l'été 2023 est très proche et les endroits se louent souvent un, deux, voire trois ans à l'avance (encore une conséquence du manque déjà existant).

Dans cette situation, c'est dès aujourd'hui que plus de 2 000 groupes, soit environ 100 000 jeunes se retrouvent à la recherche d'un endroit de camp pour l'été 2023, au risque de ne pas en trouver ou de devoir brader la qualité de celui-ci faute d'alternative.

Par ce plaidoyer, les cinq mouvements de jeunesse reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles veulent rappeler leur soutien à la finalité de la réforme des rythmes scolaires dans la mesure où cette réforme favorise le bien-être de l'enfant en respectant davantage son rythme chronobiologique ; une attention que nous avons depuis longtemps intégrée dans nos pratiques.

Nous plaidons toutefois pour que cette réforme aille urgemment de pair avec la création de nouveaux endroits de camp afin que demain, ce même enfant puisse aussi bénéficier de toutes les activités extrascolaires auxquelles il souhaite participer. Des activités extrascolaires dont les camps font partie et qui, aujourd'hui, sont menacées.

¹ 126 777 membres comptabilisés au 31/08/2021.

Sommaire

1.	Quelques chiffres clés	p.4
1.1.	Les jeunes	p.4
1.2.	Les camps	p.5
1.2.1.	Répartition des camps sur l'été	p.5
1.2.2.	Nombre d'endroits de camps	p.5
1.2.3.	Répartition géographique des camps	p.6
1.2.4.	Coût d'un camp et impact sur l'économie locale	p.7
2.	Une situation qui se complexifie en raison de différents facteurs	p.8
2.1.	L'augmentation du nombre de membres dans les différentes fédérations	p.8
2.2.	Un manque de tentes à prêter	p.8
2.3.	Des politiques communales parfois ciblées	p.9
2.4.	Une politique touristique qui ne soutient pas les camps	p.9
2.5.	La crise sanitaire du covid-19	p.10
2.5.1.	Impacts sur les groupes	p.10
2.5.2.	Impacts sur les propriétaires d'endroits de camps	p.10
2.5.3.	Impacts sur les familles	p.11
2.5.4.	Une opportunité à saisir ?	p.11
2.6.	La réforme annoncée des rythmes scolaires	p.12
2.6.1.	Nouvelle répartition des camps sur l'été	p.12
2.6.2.	Diminution des possibilités de location des endroits	p.12
2.6.3.	Augmentation de la pression sur le Centre de Prêt de Matériel	p.12
2.6.4.	Augmentation de la pression sur les communes	p.13
3.	Conclusions de l'analyse de la situation actuelle et à venir	p.14
4.	Des solutions existent... à vous de jouer !	p.15
4.1.	La création de nouveaux endroits de camp en bâtiment ou en prairie	p.15
4.1.1.	Communication vers les possibles lieux d'hébergement et valorisation des endroits de camp	p.15
4.1.2.	Développement d'incitants à la mise en location de bâtiments existants	p.16
4.1.3.	Développement d'incitants à la mise en location de terrains existants	p.16
4.1.4.	Soutien à l'aménagement des locaux des mouvements de jeunesse	p.17
4.1.5.	Mise à disposition des infrastructures scolaires	p.18
4.2.	L'augmentation du nombre de tentes disponibles	p.18
4.3.	Le renforcement d'Atouts Camps	p.19
4.4.	La diminution de la pression démographique sur les communes	p.19
4.5.	Des soutiens financiers directs pour les parties prenantes impactées	p.20
4.5.1.	Le soutien aux familles	p.20
4.5.2.	Le soutien aux groupes locaux de mouvements de jeunesse	p.20
4.5.3.	Le soutien aux propriétaires d'endroits de camp	p.20
5.	Un plaidoyer certes, mais pour construire ensemble	p.21



1. Quelques chiffres clés

Pour rappel, les mouvements de jeunesse reconnus en Fédération Wallonie-Bruxelles sont : Les Faucons Rouges, Les Scouts et Guides Pluralistes, Le Patro, Les Guides et Les Scouts. Chaque semaine, les 126 777 jeunes membres de nos mouvements se réunissent pour vivre, ensemble, des activités proposées par les animateurs (de jeunes bénévoles) autour d'un projet de pédagogie centré sur l'action. Le camp, moment phare de l'année, se déroule pendant les vacances d'été sur une période de sept à quinze jours et regroupe quelques dizaines à plusieurs centaines de jeunes.

1.1. Les jeunes

L'engouement pour les mouvements de jeunesse ne cesse de croître et s'est renforcé avec la crise sanitaire. Ainsi, en l'espace de deux ans (entre le 31/08/2019 et le 31/08/2021), plus de 3000 jeunes ont rejoint un mouvement de jeunesse. Et cette tendance se confirme, puisque les inscriptions à l'année 2021-2022 sont en forte hausse : + 3000 membres chez les Scouts, + 2100 membres au Patro, +1000 membres chez les Guides, quant aux Faucons Rouges et aux Scouts et Guides pluralistes, ils affichent complet et travaillent à l'ouverture de nouvelles places pour résorber leurs listes d'attente.

Au total, ce sont donc 96 117 animés, 18241 animateurs et 11 125 tiers (intendants et cadres régionaux/fédéraux principalement) qui fréquentent nos mouvements de jeunesse.



	Animés	Animateurs	Autres	Total
Faucons Rouges	7235	682	Non comptabilisé	7 917
Guides	17 707	3 719	3 002	24 428
Patro	15 855	3 692	1 848	21 395
Scouts	51 344	9 696	6 775	67 815
Scouts et Guides Pluralistes	3 937	750	496	5 183
Total	96 117	18 539	12 121	126 777

Notons qu'à ces chiffres des mouvements de jeunesse francophones s'ajoutent les participants aux camps de mouvements de jeunesse néerlandophones, soit 63 000 jeunes environ². L'association De Ambrassade nous apprend par ailleurs que **746 camps de mouvements de jeunesse néerlandophones se sont déroulés en Wallonie durant l'été 2019** et que chacun compte, en moyenne, 84 participants.

² Cette estimation est basée sur les chiffres fournis en 2020 par l'organisation De Ambrassade.

1.2. Les camps

1.2.1. Répartition des camps sur l'été

En ce qui concerne **les camps**, selon les chiffres du rapport d'activité 2019 de l'ONE, ils **représentent à eux seuls plus de 55 % des activités de loisirs en centres de vacances.**

Dans un autre calcul réalisé sur base des chiffres de 2019³, la répartition des camps par quinzaine était la suivante.

Semaines	Répartition des camps par quinzaine			
	Nombre de personnes en camps par quinzaine	Pourcentage par quinzaine	Nombre de camps par quinzaine	Pourcentage par quinzaine
S1 et S2 juillet	35 177	35,9%	805	36,6 %
S3 et S4 juillet	51 717	52,8 %	1 156	52,6 %
S1 et S2 aout	10 273	10,5 %	218	9,9 %
S3 et S4 aout	758	0,8%	20	0,9 %
	Total du nombre de personnes en camps en Belgique		Total de camps en Belgique	
	97 925		2 198	

1.2.2. Nombre d'endroits de camp

Selon les chiffres d'Atouts Camps, une asbl créée en 2009 qui a pour mission de développer de nouveaux endroits en Wallonie, on dénombre sur ce territoire environ 750 endroits de camp pérennes et structurels⁴. Si ce chiffre peut laisser croire à un large éventail de possibilités, il ne dit rien des différences qualitatives entre ces endroits de camp : parmi les 750 endroits recensés, 232 seulement sont labellisés Atouts Camps (un gage de qualité bienvenu dans le secteur).

Ce nombre de 750 représente les endroits de camp qui bénéficient d'une visibilité certaine via le site votrecamp.be ou atoutscamps.be, et qui font dès lors l'objet d'une ou plusieurs locations chaque été, de manière récurrente. Outre ces endroits, il existe bien entendu d'autres lieux accueillant, de manière plus ou moins régulière, des jeunes durant la période estivale. Leur nombre est cependant inconnu à l'heure actuelle.

Nous saluons à cet égard l'initiative du Ministre-Président Jeholet qui, au travers d'une lettre de mission aux gouverneurs des provinces, a entamé un travail de recensement permettant d'établir un état des lieux des endroits de camp à l'échelle de la Wallonie. Nous tenons néanmoins à inviter à la prudence dans l'analyse des données de cet état des lieux : un lieu ayant ponctuellement hébergé un groupe de jeunes ne constitue pas forcément un endroit de camp en tant que tel.



³ Pour les cinq mouvements de jeunesse : 2 709 camps en ce compris les camps à l'étranger.

⁴ Il est difficile de chiffrer avec exactitude le nombre de lieux de camps car l'offre est fluctuante. Certains propriétaires interrompent leur location pendant un an ou deux pour réaliser des travaux ou en raison d'un changement dans la gestion. On peut donc s'appuyer sur les chiffres de 2019 et 2020 que nous communiquent Atouts Camps, à savoir 753 endroits de camp en 2019 et 698 pour 2020.

Les deux derniers étés ont vu exploser le nombre de lieux occupés par des groupes le temps de leur camp. Cette explosion est due au nombre important de lieux ayant dû être trouvés en dernière minute, notamment suite aux dédoublements des camps « par bulles » et aux annulations des camps à l'étranger en 2020, ainsi qu'aux inondations importantes de 2021.

Si ces lieux « de dernière minute » ont permis de dépanner les groupes confrontés à des conditions exceptionnelles, les propriétaires qui ont mis ces endroits à disposition, comme les autorités communales qui ont

fait preuve de flexibilité en les « reconnaissant » temporairement, n'ont pas forcément l'intention de pérenniser la mise à disposition de ces endroits.

En conclusion, le nombre d'endroits de camp connus, structurels et régulièrement utilisés avoisine les 750. Il existe, en dehors de ceux-ci, un nombre indéfini de lieux ayant servi ou servant occasionnellement d'hébergement aux jeunes. Néanmoins, moyennant une communication adéquate, une valorisation de l'offre touristique des endroits de camp, et éventuellement un incitant financier, une partie de ces endroits pourraient devenir des endroits de camp structurels.



1.2.3. Répartition géographique des camps

Un travail d'échantillonnage réalisé sur base de l'année 2021 nous informe que la répartition géographique des camps est la suivante :

- 30,1 % en Province du Luxembourg ;
- 24,4 % en Province de Namur ;
- 20,7 % en Province de Liège ;
- 10,3 % en Province du Hainaut ;
- 6,7 % dans un pays étranger ;
- 5 % en Flandre ;
- 2,6 % en Province du Brabant wallon ;
- 0,2 % en Région de Bruxelles-Capitale.

Selon ces mêmes chiffres, les communes les plus fréquentées par les mouvements francophones en période de camps sont :

Commune	Guides	Scouts	Patro	Total
DURBUY	12	49	6	67
HOUFFALIZE	14	40	10	64
ROCHFORT	4	45	2	51
COUVIN	9	34	3	46
JALHAY	11	33	1	45
PALISEUL	9	35	1	45
BASTOGNE	4	35	5	44
VIROINVAL	12	25	1	38
GOUVY	7	30	0	37
BIÈVRE	8	24	4	36
VIELSALM	10	20	5	35
BULLANGE	8	22	4	34
MARCHE-EN-FAMENNE	6	25	2	33
LA ROCHE-EN-ARDENNE	10	22	0	32
LIERNEUX	4	25	3	32
GEDINNE	4	24	2	30
SPRIMONT	13	13	2	28
CINEY	6	21	0	27
AMBLÈVE	7	14	5	26
BERTRIX	2	20	1	23



1.2.4. Coût d'un camp et impact sur l'économie locale

En 2021, sur base d'un échantillon de 100 camps⁵, les coûts de location moyens ont été calculés :

- 39,72 € par personne pour la location et l'achat des perches et d'une plaine ;
- 48,19 € par personne pour la location d'un bâtiment.

Ce travail d'analyse des coûts nous apprend également que, sur la durée du camp, la moyenne des dépenses dans les commerces est de 51,27 €/personne.

Au total, on peut donc estimer à **5 127 000 € l'investissement dans l'économie wallonne généré par les 100 000 jeunes venus en camp en Wallonie** en 2021. Au vu de la multiplication des initiatives de réduction des déchets et de consommation locale, la part de cet investissement bénéficiant directement aux producteurs locaux a, elle aussi, tendance à augmenter.

En ce qui concerne le tourisme, **les dépenses liées aux endroits de camp, qu'il s'agisse de bâtiments ou de prairies et de bois de construction, s'élèvent à 4 395 500 €** pour l'année 2021⁶. À ce montant substantiel s'ajoutent en outre les frais de participation aux activités touristiques, la location de transports locaux ou encore les taxes communales...

Quoiqu'il soit difficile d'évaluer avec précision ces derniers montants, les chiffres déjà disponibles et mentionnés ci-dessous attestent du bénéfice que représentent les camps pour l'économie locale.

Ces chiffres attestent de la place importante qu'occupent les mouvements de jeunesse francophones dans la société et l'impact socio-économique que les camps peuvent avoir sur les localités dans lesquelles ils se déroulent.

À l'échelle nationale, plus de 320 000 jeunes portent le foulard aujourd'hui, et ce n'est pas nouveau ! Historiquement, la Belgique est l'un des pays disposant du plus haut taux de pénétration des mouvements de jeunesse. Certainement parce que les mouvements « foulard » concourent à la construction individuelle de chacun, mais aussi au développement de nombreuses valeurs collectives.

⁶ Ces estimations proviennent de l'échantillonnage réalisé sur bases des dépenses de 100 camps à l'été 2020.

2. Une situation qui se complexifie en raison de différents facteurs

Vous l'aurez compris, avant même l'annonce de la réforme des rythmes scolaires et la crise sanitaire, la pression sur les endroits de camp était déjà importante. Régulièrement, des groupes peinaient à trouver des endroits ou se voyaient confrontés à des changements de dernière minute, les obligeant à prendre un endroit « à tout prix », voire à annuler leur camp. Cette dernière option, peu fréquente mais en hausse constante, découle de l'augmentation du nombre de groupes qui partent en camp, au regard d'une offre de lieux de camp – prairies ou bâtiments – qui évolue moins vite.

En d'autres termes : **dans une situation où l'offre d'hébergement pour les camps était déjà en deçà de la demande, l'organisation de ces derniers était compliquée**, mais pas insurmontable. Aujourd'hui toutefois, **nous identifions six facteurs qui risquent d'accentuer sérieusement le problème** :

- Une forte augmentation du nombre de membres dans chacune des fédérations
- Un manque de tentes à prêter
- Des politiques communales parfois ciblées
- Une politique touristique qui ne soutient pas les camps
- La crise sanitaire
- La réforme annoncée des rythmes scolaires

2.1. L'augmentation du nombre de membres dans les différentes fédérations

Comme détaillé dans le chapitre présentant les chiffres clés, le nombre de membres dans les différents mouvements de jeunesse ne cesse d'augmenter et, avec lui, le nombre de groupes en recherche de modalités d'hébergement durant l'été. Au regard de cette explosion de la fréquentation des mouvements de jeunesse, le développement de nouveaux lieux de camp est à la traîne.

2.2. Un manque de tentes à prêter

De nombreux groupes ne possèdent pas leurs propres tentes et dépendent donc des stocks de tentes du Centre de Prêt de Matériel de la FW-B. Si ce dernier déploie tous les moyens possibles pour proposer une offre suffisamment qualitative et quantitative, il se heurte malheureusement à

des limitations techniques (notamment l'espace de stockage⁸) qui mène de facto à une augmentation du nombre de refus de prêt de matériel.

Cette situation, constatée depuis plus de dix ans, était en (petite) partie compensée par une convention avec la Défense permettant la mise à disposition de ses tentes. Malheureusement, celle-ci a pris fin en 2020 et ne pourra vraisemblablement pas être reconduite.



En 2021, ce sont donc 653 tentes qui ont manqué à des groupes, impactant de ce fait plus de 5 000 jeunes.

Soulignons ici, toutefois, l'appui de la Ministre de la Jeunesse, Valérie Glatigny qui a débloqué une enveloppe d'urgence de 300 000 € afin de permettre aux mouvements d'investir dans des tentes. Sur le long terme, malheureusement, cette mesure seule ne suffit pas pour répondre aux besoins croissants des mouvements.

2.3. Des politiques communales parfois ciblées

Certaines communes voient leur population doubler, voire tripler durant les vacances d'été ; une conséquence directe de l'arrivée des camps et de l'intensification du tourisme. S'il s'agit d'une aubaine pour l'économie locale, cela peut s'avérer compliqué en termes de gestion de la cohabitation sur le terrain. Au regard de cette pression démographique, certaines autorités communales ont donc pris la décision de légiférer sur la question, ce qui, dans une certaine mesure, est une bonne chose.

À cet égard, les mouvements de jeunesse ont travaillé en 2021 avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour mettre au point un modèle de règlement général de police⁹ qui tienne compte des besoins, droits et devoirs de chacun.

De plus en plus de communes mettent donc en place des réglementations limitant le nombre d'endroits de camp sur leur territoire, la distance entre les groupes, voire la taille maximale de ceux-ci. Ce dernier facteur ne tenant pas forcément compte de la taille de l'endroit, il rend tout simplement impossible la venue de grands groupes, voire de certaines fédérations¹⁰. Plus globalement, **ces réglementations limitent l'accès à certains endroits de camp et mettent en tension tant les mouvements de jeunesse que les propriétaires d'endroits de camp.**

Si nous sommes convaincus qu'il est parfois nécessaire de prendre des mesures, celles-ci doivent être proportionnées et favoriser l'accueil de tous dans les meilleures conditions, au regard de l'espace disponible. Certaines bonnes pratiques peuvent d'ailleurs être soulignées, parmi lesquelles la définition d'un nombre maximal de camps sur l'été en fonction des différentes zones du territoire communal sans condition particulière ni sur les groupes, ni sur les propriétaires. Avec ce travail, une meilleure répartition des camps sur le territoire est opérée, et cela ne concerne pas uniquement les camps. Finalement, c'est toute la politique de répartition des personnes sur le territoire qui a été pensée et réfléchie pour favoriser la cohabitation des riverains et des touristes durant l'été.

A contrario, d'autres communes n'hésitent pas à mettre en place des politiques ciblant spécifiquement les mouvements de jeunesse, souvent accompagnées d'un panel de règles qui n'ont rien à voir avec la recherche de solutions liées à la pression démographique¹¹.

⁷ Au risque de rogner sur la qualité de l'endroit ou de grever le budget du camp

⁸ 2 329 tentes en stock en 2021 pour 2 323 tentes en 2019 selon un rapport de présentation du Centre de Prêt datant du 1/4/2021.

⁹ Basé sur la mise à jour d'un modèle existant depuis les années 2010.

¹⁰ Les Patro et les Faucons Rouges notamment, qui ont pour habitude d'organiser des camps mélangeant toutes les tranches d'âges, et qui regroupent donc par nature un nombre plus important de participants.

¹¹ Citons en vrac des réglementations qui touchent à la liberté de déplacement des groupes, au non-respect de leurs données privées, à l'établissement arbitraire d'une taille maximale du groupe, aux régimes horaires de ceux-ci, à la consommation d'alcool et/ou des sanctions/frais propres aux mouvements de jeunesse pour des services identiques à d'autres parties de la population.

¹² Une orientation notamment justifiée par le fait que Madame la Ministre ne considère pas les camps comme relevant du tourisme social et ce malgré les arguments précités.



2.4. Une politique touristique qui ne soutient pas les camps

Le camp est parfois le seul espace de vacances pour un jeune. Il est difficile d'estimer le nombre de jeunes concernés car, si les différents dispositifs de solidarité des cinq fédérations avoisinent les 1500 interventions, ce chiffre ne tient pas compte des mesures prises par les groupes locaux eux-mêmes afin de favoriser un accès égalitaire à leurs activités. Par ailleurs, quand un jeune part en camp, il découvre une nouvelle région en profitant de balades, des sites naturels et patrimoniaux, des attractions et activités locales...

Pour toutes ces raisons, **les camps sont reconnus comme faisant partie intégrante du tourisme social et bénéficient à ce titre**, depuis une dizaine d'années, **d'un complément de subvention du Commissariat Général au Tourisme**, via l'ONE. En 2019, cette enveloppe s'élevait à 224 998,72 €. Ce soutien s'adresse aux camps bénéficiant déjà d'une subvention à l'encadrement délivrée par l'ONE. Il prend la forme d'un complément de subside, qui représente une majoration de la subvention de 25 à 30 %.

Or, des tractations sont en cours au sein du cabinet de la Ministre du Tourisme Valérie De Bue pour conditionner davantage ce subside, voire le supprimer¹². La perte de ce complément de subside, ou son conditionnement à des réalités qui ne sont pas celles des mouvements de jeunesse, pourtant un des publics cibles, serait un nouveau coup dur pour le soutien aux groupes et aux activités proposées aux jeunes durant l'été. La crainte principale est que le conditionnement du complément de subside à la présentation de pièces justificatives « n'élude complètement les réalités des activités touristiques « non marchandes » (balades, patrimoine en libre accès, découverte d'une région, rencontre avec les riverains et les réalités locales...).

Et ce n'est pas le seul coup porté aux camps et endroits de camp depuis le début de ce mandat. Citons également :

- L'absence de soutien aux propriétaires d'endroits de camp suite aux deux étés vécus sous le signe de la crise sanitaire et aux dégâts occasionnés par les intempéries l'été dernier ; soutien qui, pour une raison difficile à justifier, a pourtant été accordé à tous les autres opérateurs touristiques qui dépendent de cette même compétence.
- La réduction des subventions d'Atouts Camps, pourtant sous la prérogative de Madame la Ministre du Tourisme, et la suppression de deux missions annexes confiées par son prédécesseur qui, annoncées sur le tard, ont généré une dette que le cabinet a refusé d'éponger¹³.
- Le lancement de consultations en vue de réformer le Code Wallon du Tourisme sans y impliquer, ni même informer les endroits de camp au travers de l'ASBL Atouts Camps.

Il est dès lors légitime de s'interroger sur l'agenda politique relatif à l'avenir des endroits de camp. En tout état de cause, **l'absence de soutien structurel des propriétaires d'endroits de camp et de l'asbl qui les accompagne n'aura qu'une conséquence : la diminution du nombre d'endroits de camp dans un contexte qui nécessite au contraire une augmentation de celui-ci.**

2.5. La crise sanitaire du covid-19

2.5.1. Impacts sur les groupes

Les mesures sanitaires relatives au covid ont notamment empêché les groupes locaux d'organiser des activités et événements lucratifs. Or, **si ceux-ci n'ont pas pour mission de générer des revenus, sans ces derniers, impossible de réduire le coût du camp ou d'acheter du matériel d'animation.** Les groupes n'ont donc eu d'autre choix que de puiser dans leurs réserves, de réduire leurs exigences par rapport aux endroits ou d'augmenter les frais de participation aux activités. **Confrontés à ces difficultés** et au stress que la gestion de ce type de projet peut générer, **plusieurs groupes (particulièrement ceux qui accueillent de nombreuses familles précaires) ne sont tout simplement pas partis en camp.**

En conclusion, quelle que soit l'option choisie par les groupes pour pallier ce manque à gagner, toutes ont eu un impact négatif direct soit sur le groupe lui-même et sur sa viabilité, soit sur les familles et sur leur capacité financière d'accéder aux loisirs.

¹³ A cet égard, il est à noter que l'asbl aurait mis la clé sous la porte si le Ministre des Pouvoirs Locaux, Christophe Collignon, et les cinq mouvements de jeunesse n'avaient pas soutenu l'asbl.

¹⁴ Contrairement à ce qu'on pourrait penser, malgré le manque d'endroits de camp, un certain nombre de propriétaires, confrontés à des annulations de dernière minute ont été incapables de trouver repreneur. Sans doute l'absence de canal de communication clair a-t-il joué un rôle.

¹⁵ Rappelons à toute fin utile que le droit aux loisirs apparaît dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.



2.5.2. Impacts sur les propriétaires d'endroits de camp

Ces derniers ont, eux aussi, subi de plein fouet les effets de la crise sanitaire. Déjà malmenés par les éléments présentés ci-dessus, leurs modèles économiques précaires ou reposant sur des volontés de structures tierces (un PO d'école, une asbl de gestion des locaux, une Fabrique d'Église) sont parfois mis à rude épreuve.

Durant ces deux derniers étés, certains endroits n'ont plus eu l'autorisation d'être loués (en raison des réglementations communales ou de décisions des instances de gestion) et d'autres se sont vus confrontés à des désistements dus à la crise¹⁴. L'absence de rentrées financières a mené au report de certains travaux pourtant essentiels ou mis à mal la viabilité même du modèle économique des lieux de camp.

Il découle de cette situation des conséquences en tous genres (mais systématiquement négatives) : la cessation



définitive de la mise en location de certains endroits, la diminution de la qualité des infrastructures et l'émergence de tensions entre les propriétaires (qui dépendent des rentrées financières pour maintenir leur activité) et les groupes de mouvements de jeunesse locataires, incapables de faire face à l'augmentation des prix dans le secteur.

2.5.3. Impacts sur les familles

L'impact de la crise sur les familles n'est plus à démontrer. Nombreux sont les parents qui se retrouvent en situation de précarité (parfois encore plus importante qu'avant) en raison des impacts économiques de la crise (chômage temporaire, perte de revenus...). **Pour les mouvements de jeunesse, il est impensable que l'accès à des activités extrascolaires qualitatives devienne un luxe impayable¹⁵.** Si nos fédérations prévoient depuis toujours la possibilité de bénéficier de mécanismes de solidarité, ceux-ci ne sont pas extensibles et seuls, nous ne pourrions pas faire face à des demandes en hausse constante.

2.5.4. Une opportunité à saisir ?

Contre toute attente, la crise sanitaire, ainsi que les intempéries de l'été dernier, ont tout de même eu un effet bénéfique sur la problématique qui nous occupe. **Face aux imprévus rencontrés** (fermeture d'endroits de camp, nécessité de trouver de nouveaux endroits pour respecter l'organisation en « bulles » ou pour cause d'inondations), **nos membres ont dû redoubler de créativité pour trouver, en urgence, de nouveaux lieux de camp.** Il s'agit là de pistes potentielles sérieuses : **ces endroits de camp « de secours » pourraient devenir des endroits réguliers si un suivi est assuré.** L'asbl Atouts Camps l'a bien compris et prend contact avec les propriétaires de ces endroits pour envisager la pérennisation de leur activité en tant qu'endroit de camp. Malheureusement, la majorité de ceux qui ont été contactés ne souhaite pas s'engager à plus qu'un dépannage occasionnel. La valorisation du secteur pourrait éventuellement les faire changer d'avis.

2.6. La réforme annoncée des rythmes scolaires

2.6.1. Nouvelle répartition des camps sur l'été

Les camps ne seront plus étalés sur huit semaines, mais bien sur six semaines. Pour être exact, on pourrait même tabler sur cinq semaines étant donné que, comme le démontre le tableau de répartition des camps sur l'été présenté plus haut, moins d'un pourcent des groupes partent la dernière quinzaine d'août (en raison, bien sûr, des obligations académiques des étudiants du supérieur qui encadrent les jeunes).

Ce même tableau nous apprend par ailleurs que la première semaine de juillet est très prisée pour les départs en camp. **La suppression de cette semaine de vacances obligera donc 400 groupes (soit près de 18 000¹⁶ jeunes) à planifier leur camp sur les autres quinzaines de l'été.**

Les groupes locaux devront donc faire des choix pour s'adapter à la pénurie :

- partir en camp à l'étranger, ce qui risque d'augmenter le prix du transport ;
- partir en toute fin d'été, ce qui est peu confortable (voire inenvisageable) pour les encadrants bénévoles soumis à des obligations académiques ;
- maintenir le camp dans les périodes « prisées » au risque d'entrer en concurrence avec les autres groupes.

Cette dernière option ne sera malheureusement pas viable pour tous les groupes vu la pénurie de lieux de camp. Ils devront donc faire le choix d'augmenter le prix du camp ou de l'annuler.

2.6.2. Diminution des possibilités de location des endroits

Autre conséquence logique de ce raccourcissement de la période de camps, les hébergements ne pourront plus être loués autant de fois sur l'été : en moyenne, chaque endroit perdra un temps de location par été. **Ce sont donc environ 20% des locations qui ne seront plus disponibles dès l'été 2023.**

Nous pouvons donc raisonnablement anticiper deux scénarios :

- l'augmentation du prix de la location pour maintenir la viabilité de l'activité ;
- l'arrêt de la mise en location faute de rentrées suffisantes.

Ces deux scénarios mèneront à la mise en concurrence des groupes pour trouver des lieux de camp et à l'augmentation du coût du camp. Les groupes locaux n'ayant pas pour vocation de faire du profit, cette majoration du coût risque d'être répercutée directement sur les parents, creusant de ce fait l'écart entre les groupes accueillant des publics aisés et ceux que fréquentent des familles plus précarisées.



2.6.3. Augmentation de la pression sur le Centre de Prêt de Matériel

La logique appliquée à la diminution du nombre de locations d'un lieu de camp sera également valable pour le prêt de tentes du Centre de Prêt de Matériel de la FW-B. **Les tentes, indispensables à l'organisation des camps ne pourront pas être empruntées aussi souvent durant l'été, ce qui va naturellement mener à une augmentation du nombre de refus de prêt de matériel.**

¹⁶ Cette estimation provient d'un calcul réalisé sur base des présences journalières en camp à l'été 2019 dans les mouvements de jeunesse francophones.



2.6.4. Augmentation de la pression sur les communes

Une fois encore, la **logique veut que la concentration de camps sur une période plus courte induise une densification des camps sur le territoire et donc, l'augmentation de la pression sur les communes qui les accueillent... et vraisemblablement une détérioration de la qualité de l'expérience.**

Soyons francs, la débrouillardise fait partie de l'ADN des mouvements de jeunesse ; des animateurs n'annuleront leur camp qu'en dernier recours et préféreront choisir des endroits moins adaptés, non déclarés pour que le camp puisse avoir lieu malgré tout. Cela signifie que les autorités com-

munes devront tout de même « gérer » ces camps supplémentaires, et ce, dans des conditions particulièrement difficiles étant donné que les endroits inadaptés à l'accueil d'un groupe risquent de générer plus d'incidents.

Outre « l'inconfort » que représente un camp dans de telles conditions (pour les enfants autant que pour les autorités communales), la dérive probable (évoquée précédemment) est l'instauration de règlements spécifiques trop stricts, tant pour les groupes que pour les propriétaires, ou une limitation du nombre d'endroits de camp sur ce territoire.



3. Conclusions de l'analyse de la situation actuelle et à venir

Un stock de tentes à saturation, des endroits de camp qui ferment et un faible taux de renouvellement dans l'offre, une précarité accrue des familles et des propriétaires de lieux de camp suite à la crise, des groupes locaux limités dans leur capacité à récolter des fonds, des mesures communales et politiques qui ne font qu'accroître la difficulté d'accès à des lieux de qualité à prix abordable...

Et demain, la suppression de deux semaines de vacances va accroître encore ce manque criant de lieux de camp.

Tout cumulé, 400 à 600 endroits de camp manquent donc à l'horizon 2023. Derrière ce constat se cache un risque réel : la limitation pour de nombreux enfants (et plus spécifiquement pour les enfants issus de milieux précarisés) de leur droit à des loisirs qualitatifs à prix abordable, de leur droit à vivre des vacances, à changer d'air et, bien sûr, de leur droit à s'épanouir en bénéficiant de tous les bienfaits de l'éducation non formelle.

Si cet état des lieux de la situation met en lumière l'urgence de traiter un problème d'ampleur, ce plaidoyer a, quant à lui, l'ambition de démontrer que des solutions existent, en nombre, et que nos cinq fédérations sont prêtes à faire le nécessaire. Mais bien sûr, nous ne pourrions nous passer de l'appui des pouvoirs politiques pour les mettre en œuvre.

4. Des solutions existent... à vous de jouer !

Face à cette pénurie d'endroits de camp, de nombreuses solutions existent. Nous les rappelons ici, bien que la plupart aient déjà été présentées à plusieurs reprises soit via une note remise au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles par les cinq mouvements de jeunesse, soit via une autre délivrée par Atouts Camps aux Ministres de la Jeunesse Valérie Glatigny et du Tourisme Valérie De Bue.

Nous identifions cinq catégories d'actions possibles visant à répondre aux difficultés identifiées dans l'état des lieux :

- la création de nouveaux endroits de camp en bâtiment ou en prairie ;
- l'augmentation du nombre de tentes disponibles pour des prêts ;
- le renforcement d'Atouts Camps ;
- la diminution de la pression démographique sur les communes ;
- le développement de soutiens financiers à destination des familles, des groupes locaux de mouvement de jeunesse et des propriétaires d'endroits de camp.

4.1. La création de nouveaux endroits de camp en bâtiment ou en prairie

4.1.1. Communication vers les possibles lieux d'hébergement et valorisation des endroits de camp

Comme mentionné au point 1.2.2, de nombreux lieux qui ne font pas actuellement partie de l'offre structurelle d'endroits de camp ont pourtant été utilisés comme tels ces deux dernières années. Cela résulte des conditions particulières des étés 2020 (camps par bulles de 50 et interdiction de la majorité des camps à l'étranger) et 2021 (inondations) qui ont obligé de très nombreux groupes à trouver, dans l'urgence, un lieu pour vivre leur camp.

Dans l'écrasante majorité des cas, des solutions ont pu être trouvées. Cela s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, de nombreuses personnes, sensibles aux bienfaits des camps pour les jeunes, ont mis à disposition des lieux, en bâtiment ou en prairie, afin de rendre possible l'organisation du camp. D'autre part, de nombreuses autorités communales ont fait preuve de souplesse, soit en ouvrant des lieux habituellement réservés à d'autres activités, soit en



acceptant un nombre plus important de camps sur leur territoire dans des endroits qui ne bénéficiaient pourtant pas d'un agrément communal en la matière.

Il existe donc un important potentiel d'endroits de camp et une campagne de communication vers les propriétaires de ces lieux semble une piste particulièrement intéressante à explorer. En effet, si ces propriétaires ont choisi de proposer un lieu « pour rendre service », il semble opportun de leur présenter les bénéfices qu'ils pourraient tirer en pérennisant leur offre. Par ailleurs, dans le cas où ils choisiraient de ne pas pérenniser cette activité, cela permettrait, quoi qu'il en soit, de comprendre les raisons de ce choix, et de s'appuyer sur cette compréhension pour lever les freins éventuels. Cette communication pourrait également être assortie d'incitants, notamment financiers, comme détaillé dans les points suivants.

4.1.2. Développement d'incitants à la mise en location de bâtiments existants

De nombreux bâtiments pourraient facilement devenir de parfaits lieux de camp moyennant certains aménagements et une information claire quant aux avantages de devenir un lieu de camp régulier.

Prenons l'exemple d'une salle communale : ce type d'infrastructure dispose généralement déjà de cuisines et de matériel utile aux collectivités (tables, bancs...). Il suffirait dès lors d'installer des cloisons amovibles pour créer un espace dortoir distinct et de prévoir l'installation d'un bloc sanitaire en extérieur pour que le lieu puisse accueillir des camps.

Pour le propriétaire des lieux, un soutien financier dans la mise en œuvre de ces aménagements et une prise de conscience du bénéfice qu'il pourrait tirer de la mise en location de sa salle dans le cadre des camps seraient sans doute suffisants pour qu'il passe à l'action.

Nous identifions donc plusieurs actions possibles :

- La création d'un appel à projets similaire à celui lancé en 2018 par le ministre René Collin pour soutenir le secteur des endroits de camp¹⁷. Pour tenir compte de l'augmentation des prix du marché (et particulièrement dans le secteur de la construction), **nous plaçons pour une majoration du montant de l'appel à projets à 15 000 €/projet à destination de cent bâtiments.**
- **Une augmentation du subside « Endroit de camp »**¹⁸ actuellement plafonné à 12 500 €. En effet, ce montant ne tient compte ni des besoins plus importants de certains, ni de l'augmentation des prix dans le domaine de la construction. A minima, il faudrait que l'augmentation du subside prenne en compte l'augmentation du prix des matières premières. Toute augmentation supplémentaire du plafond permettra aux propriétaires « bloqués » par les montants actuels d'entreprendre des travaux plus importants.
- Le renforcement de l'asbl Atouts Camps



4.1.3. Développement d'incitants à la mise en location de terrains existants

À l'instar des bâtiments, les terrains (prairies, plaines...) qui pourraient accueillir des groupes en camp sont nombreux et pourraient facilement devenir des lieux de camp exploitables moyennant de légers aménagements.

En effet, si aucune base légale ne fixe de conditions à la mise en location d'un terrain pour un camp, dans les faits, **il est très difficile pour un groupe d'envisager l'organisation d'un camp sur un terrain qui ne dispose pas, à minima, d'un captage d'eau potable à proximité.** Atouts-Camps en fait d'ailleurs une condition d'octroi du label « Prairie ». Outre l'accès à l'eau potable, la possibilité d'un **raccordement à l'électricité** sur ou à proximité du terrain est également un réel plus dans l'organisation du camp (notamment en termes de gestion de l'intendance et des denrées alimentaires).

¹⁸ Ce subside, conditionné à la détention du label Atouts Camps, s'élève à 12 500€ maximum par période de dix ans et couvre maximum 50% du montant des travaux effectués.



4.1.4. Soutien à l'aménagement des locaux des mouvements de jeunesse

La majorité des groupes locaux disposent de locaux à l'année pour organiser leurs activités et certains en sont propriétaires. Ces locaux ont l'avantage d'être pensés pour des collectivités et une fois encore, des aménagements légers pourraient suffire à en faire des lieux de camp adéquats.

Actuellement, le seul soutien financier auquel ces groupes peuvent prétendre pour entretenir leurs locaux est la subvention « Infrastructures » de la FW-B. Or, l'enveloppe de celle-ci est telle que jusqu'à présent, il est presque impossible pour un groupe d'en bénéficier pour des travaux autres que ceux prévus dans la priorité 1 « Sécurisation des locaux ».



Si ces aménagements sont légers, ils sont pourtant essentiels pour permettre aux groupes de passer un camp sous tente dans les meilleures conditions et, malheureusement, aujourd'hui, aucun soutien n'existe pour encourager les propriétaires de terrains à les mettre en œuvre.

Nous recommandons dès lors :

- **L'ouverture de négociations globales avec l'ensemble du secteur agricole** en vue de les informer et de les encourager à mettre leurs terrains en location pour les camps d'été. Cette discussion pourrait s'ouvrir à l'initiative du Ministre wallon de l'Agriculture, Willy Borsus.
- La création d'un subside comparable au subside « Endroit de camp » à destination des plaines. Compte tenu des frais moins importants à prévoir pour l'aménagement d'une plaine, nous estimons le montant de celui-ci à 5 000 € par projet ; soit **750 000 € pour créer 150 prairies de camp.**
- Le renforcement de l'asbl Atouts Camps

¹⁹ Rappelons que la subvention « Infrastructures » devrait couvrir également l'amélioration des lieux en termes d'hygiène, l'amélioration de l'accessibilité du lieu aux PMR et l'amélioration de la sécurisation des biens.

Notons que lors du dernier conclave, la Ministre de la Jeunesse Valérie Glatigny a débloqué une enveloppe pour favoriser cet objectif. Toutefois, la répartition précise de cette enveloppe entre différents secteurs et la manière dont les montants débloqués pourront être utilisés pour atteindre cet objectif ne sont pas encore clairs. Nous nous réjouissons néanmoins de la perspective offerte.

Deux options s'offrent donc à nous :

- une **augmentation de l'enveloppe de la subvention « Infrastructures »** pour permettre aux groupes locaux de réaliser des travaux dépassant le cadre de la sécurisation des locaux¹⁹;
- **le développement d'un appel à projets spécifique** visant à financer des travaux permettant la mise en location de l'endroit en tant que lieu de camp.

Nous estimons que le coût de ces travaux d'aménagement se situe entre 5 000 € et 15 000 € en fonction du projet et que 150 bâtiments pourraient en bénéficier. **Le montant total (à ventiler entre les deux options proposées ci-dessus) s'élèverait donc à 2 250 000 € à budgétiser sur trois ans.**



4.1.5. Mise à disposition des infrastructures scolaires

De même que les locaux de mouvements de jeunesse, **les bâtiments scolaires se prêtent parfaitement à l'accueil de groupes en camp**. Ils sont pensés pour les collectivités et disposent habituellement d'infrastructures qualitatives (sanitaires, cuisines, matériel, espaces extérieurs). Par ailleurs, ils ne sont par définition pas (ou peu) utilisés durant les vacances d'été.

Last but not least, lors du dernier conclave budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Ministre en charge des infrastructures et bâtiments scolaires Frédéric Daerden a obtenu la somme de 1 000 000 000 € pour rénover celles-ci au cours des dix prochaines années. **Diversifier l'utilisation des bâtiments scolaires semble donc bénéfique à tous niveaux : non seulement il s'agit d'une rentrée financière assurée pour le PO, mais en plus, l'argent public investi dans la rénovation de ces bâtiments profitera également au secteur des activités extra-scolaires !**

Pour encourager les PO des écoles à se lancer dans la mise en location de leurs locaux, nous identifions plusieurs pistes :

- Via un incitant financier : sur base du même modèle que cité précédemment, mais ouvert plus spécifiquement aux établissements scolaires avec une campagne d'information et d'accompagnement pour leur faire comprendre la plus-value de ce type de projet.
- La **rédaction d'une convention cadre avec les écoles et/ou les réseaux d'enseignement** qui encadrerait la mise en location de bâtiments scolaires pour des durées déterminées.
- Le **conditionnement de l'octroi du subside à la rénovation des infrastructures scolaires à l'engagement de mettre ces dernières à disposition d'autres acteurs de la société**, parmi lesquels, les groupes de mouvements de jeunesse en camp.

Budget estimatif : Le budget existe déjà au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit donc d'implémenter ces critères de manière concrète dans les textes et de lancer des négociations entre les secteurs pour permettre d'aboutir à des accords de coopération opérationnels.

²⁰ La Défense pourrait jouer un rôle dans cet enjeu de stockage du matériel.

4.2. L'augmentation du nombre de tentes disponibles

L'été dernier, la Ministre de la Jeunesse Valérie Glatigny a déjà envoyé un bon signal en débloquant un budget exceptionnel de 300 000 €, destiné à l'achat de tentes par les fédérations de mouvement de jeunesse. Malheureusement, cette seule mesure ne suffira pas à résoudre le problème auquel nous faisons face. **Il est urgent que le stock de tentes du Centre de Prêt de Matériel de la FW-B augmente de façon structurelle**, pour absorber les besoins des groupes locaux. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'on sait que certaines tentes ont été détruites lors des intempéries de l'été dernier, mais plus encore lorsqu'on anticipe l'augmentation des demandes sur une même période qui découlera de la réforme des rythmes scolaires.

Nous recommandons dès lors :

- La mise à disposition d'**au moins 600 tentes supplémentaires de type « SNJ Senior »** (le modèle le plus prisé de l'offre du CPM). Une tente SNJ Senior coûtant 3 100 €, le budget total s'élèverait à 1 550 000 €.
- La mise en place de moyens structurels visant à **augmenter la capacité de stockage du CPM²⁰ tout en garantissant l'entretien optimal des tentes.**





4.3. Le renforcement d'Atouts Camps

Nous le constatons d'année en année, **Atouts Camps joue un rôle crucial dans la gestion de la problématique des endroits de camp**. Depuis douze ans, l'asbl développe une expertise et une méthodologie d'accompagnement des propriétaires qui fonctionne et possède en outre un large réseau en la matière. **Au vu de l'énergie et des montants investis depuis ces douze années, au vu des résultats largement positifs de l'asbl, il paraît invraisemblable de décider aujourd'hui, soit en pleine période de crise, de nous passer de cet outil central dans la gestion et le développement des endroits de camp.**

À l'inverse, la création de nouveaux emplois permettrait de prospecter davantage auprès des propriétaires de bâtiments ou de terrains, ou encore de développer un autre projet majeur : la décentralisation des endroits de camp sur des provinces et communes moins fréquentées. Le recrutement de nouveaux collaborateurs sera également nécessaire pour gérer l'augmentation du nombre de lieux labellisés ; or, il s'agit à nouveau d'un enjeu majeur. Outre les garanties, en termes de qualité des infrastructures, qu'amène la labélisation, celle-ci garantit également la stabilité des prix des endroits de camp, endiguant de ce fait la flambée des prix des locations.

Notons enfin que soutenir Atouts Camps implique également la reconnaissance de l'importance de son travail et donc, son intégration aux différentes réunions et interpellations relatives aux camps, au tourisme social et au tourisme en général.

Nous recommandons dès lors :

- Le **recrutement de deux équivalents temps plein** pour porter les projets de labellisation et de décentralisation et contribuer de ce fait à l'ouverture de 40 nouveaux endroits chaque année. En termes budgétaires, ces deux ETP reviendraient à 120 000 €/an .
- La **reconnaissance d'Atouts Camps en tant que « Fédération des propriétaires d'endroits de camp »** dont découleraient les prérogatives d'avis, de soutien et de consultation inhérentes à ce type de structure.
- De **faire bénéficier Atouts Camps des différents services octroyés à tous les autres types d'opérateurs touristiques**, tant au niveau du CGT (notamment via le référencement des lieux de camp sur la plateforme PIVOT et l'inclusion d'Atouts Camps dans les discussions sur son évolution et sa stratégie digitale) que des négociations en cours sur la réforme du Code Wallon du Tourisme.
- Le **soutien à la modernisation du site internet de l'asbl**. Loin d'être anecdotique, il s'agit d'une réelle nécessité : Internet est une source de renseignement incontournable et le programme hébergeant le site actuel est obsolète, de même que son système de recherche. Il faut compter entre 30 000 € et 40 000 € pour la refonte d'un site, mais ceci pourrait être pris en charge par le service informatique du CGT.



4.4. La diminution de la pression démographique sur les communes

On le voit dans les chiffres présentés ci-dessus, certaines communes accueillent énormément de camps durant l'été. **Plusieurs pistes existent pour limiter cette pression démographique, mais toutes nécessitent un prérequis commun : la concertation et la collaboration entre les mouvements de jeunesse et les communes/les provinces.** Il semble effectivement essentiel de travailler ensemble à l'implémentation de règles portées par tous, visant à favoriser la cohabitation positive et respectueuse des besoins et des droits de toutes les parties prenantes : mouvements de jeunesse, communes, riverains, services de police, services de secours...



²¹ Ce montant tient compte des charges salariales et des frais de fonctionnement.

²² Outil informatique centralisant les données liées aux camps de mouvements de jeunesse en Province de Luxembourg tout en facilitant la gestion de ceux-ci par les différents acteurs impliqués (ZP, autorités communales, PLANU...).

²³ Well Camp subsidie les communes qui accueillent les camps pour leur permettre d'engager un étudiant qui occupera le rôle de M./Mme Camp : un intermédiaire entre la commune et les groupes en camp qui se chargera d'accueillir ces derniers et de fournir tous les renseignements utiles au bon déroulement du camp.

Nous recommandons donc :

- **Le soutien à Atouts Camps** dans le renforcement de son projet de décentralisation.
- **L'extension de la « Plateforme Luxembourg » aux autres provinces et l'amélioration de l'outil.**
- **La promotion, auprès des communes, du modèle de règlement général de police pour les camps** comme outil pertinent et incontournable de la bonne gestion des camps.
- **L'instauration de rencontres régulières entre les provinces et les fédérations de mouvement de jeunesse** pour identifier les besoins des communes et des mouvements et travailler de concert.
- **L'amélioration du dispositif « Well Camp²³»** via l'augmentation du budget maximal alloué à chaque commune pour inciter à l'embauche de M./Mme Camp en suffisance durant toute la période des camps (à savoir en amont, pour préparer leur arrivée et tout au long de l'été). Notons que cette augmentation du budget alloué à une commune n'impacte aucunement le budget global de Well Camp, son enveloppe actuelle n'étant jamais pleinement utilisée.

Hormis l'évolution de la « Plateforme Luxembourg », c'est principalement le temps et la communication qui seront nécessaires à la construction de partenariats porteurs. Notons toutefois l'utilité d'avoir un emploi/soutien pour coordonner la plateforme au niveau des différentes provinces ou une personne extérieure pour l'ensemble.

4.5. Des soutiens financiers directs pour les parties prenantes impactées

4.5.1. Le soutien aux familles

Comme détaillé dans le chapitre consacré aux impacts de la crise sanitaire sur les familles, les mécanismes de solidarité prévus par nos fédérations en vue de garantir l'accessibilité de nos activités à tous les publics deviennent insuffisants face aux besoins croissants des familles.

C'est pourquoi il est primordial que ce combat se mène également via la **mise en place de politiques attentives aux besoins des plus précarisés**. À cet égard, une intensification des politiques de tourisme social et la reconnaissance de l'action de ceux et celles qui le mettent réellement en œuvre sont primordiales.

4.5.2. Le soutien aux groupes locaux de mouvements de jeunesse

Soutenir financièrement les groupes locaux est le meilleur moyen de leur permettre de réduire au maximum le coût de leurs activités. Rappelons que les animateurs, comme ceux qui gèrent ou soutiennent les groupes locaux, sont à 100 % bénévoles et que de ce fait, l'entièreté des « revenus » de ces groupes est directement investie dans leurs projets (activités, entretien des locaux, achat de matériel d'animation...), ce qui évite de répercuter ces frais inévitables sur les familles des membres.

Plusieurs possibilités peuvent donc être envisagées :

- Le maintien et le renforcement des subventions complémentaires issues de la convention CGT-ONE sans qu'une conditionnalité de fréquentation d'un certain type de tourisme n'y soit attachée.
- Le renforcement global de l'enveloppe de l'ONE dans le cadre de la subvention pour les centres de vacances ; le montant du soutien octroyé par enfant n'ayant pas été indexé depuis de nombreuses années.
- L'augmentation de l'enveloppe prévue par le décret OJ dans le cadre du dispositif particulier des mouvements de jeunesse. Celle-ci étant plafonnée, l'augmentation du nombre de membres dans nos fédérations se heurte à un soutien financier qui lui, stagne.

4.5.3. Le soutien aux propriétaires d'endroits de camp

Nous ne sommes pas mandatés pour défendre les propriétaires de lieux de camp, ni pour parler en leur nom. En revanche, **ils jouent un rôle décisif dans le sujet qui nous occupe et il nous semble dès lors essentiel que ces derniers soient soutenus** (au même titre que les autres opérateurs touristiques) afin que, malgré les difficultés rencontrées ces dernières années, ils continuent à louer des lieux qualitatifs en suffisance.

Pour rappel, d'autres pistes plus directement liées à notre domaine d'expertise sont proposées à ce sujet dans le chapitre consacré au renforcement d'Atouts Camps.





5. Un plaidoyer certes, mais pour construire ensemble

Dans le cadre de ce plaidoyer, ce sont les réalités de nos 5 Mouvements qui ont été évoquées, mais le champ des centres de vacances est plus vaste que les seuls camps. Des constats sont sans doute aussi à dresser auprès des autres acteurs que sont les plaines et les séjours.

Pour résumer, **le manque d'endroits de camp est bien réel et va tendre à s'accroître rapidement** en raison des effets conjugués de la crise sanitaire, de la réforme des rythmes scolaires et du succès croissant des mouvements de jeunesse.

Derrière cette problématique, 400 à 600 endroits manquant à l'horizon 2023, **se cache une question plus large d'accessibilité à un tourisme social qualitatif et quantitatif**, qui offre la possibilité à de nombreux enfants de vivre leurs seules vacances.

Heureusement, **les solutions existent, elles sont nombreuses et nos cinq fédérations sont prêtes à collaborer activement** pour contribuer à les mettre en œuvre au plus vite. Avec vous, nous avons l'opportunité de contribuer à cette mission essentielle des OJ : former des Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires (CRACS) ! Le sujet est donc essentiel tant pour les jeunes et enfants bénéficiaires de nos activités que pour la société elle-même qui, peuplée de CRACS, ne se portera que mieux.

Car un camp, c'est aussi un endroit privilégié où enfants et jeunes s'épanouissent, développent leurs compétences et acquièrent les valeurs citoyennes qui les font/feront prendre part aujourd'hui et demain, à notre société.

Et si nous prenons chaque jour des actions pour les accompagner, nos cinq fédérations de mouvement de jeunesse que sont Les Faucons Rouges, Les Guides, Le Patro, Les Scouts et Les Scouts et Guides Pluralistes vous invitent à, vous aussi, agir pour garantir des endroits de qualité et sécurisés, en quantité suffisante et à des prix accessibles pour chaque groupe local et donc, à chaque enfant.



Éditeurs responsables :

Thaïs De Wulf, rue Paul-Émile Janson 35, 1050 Bruxelles.

Christelle Alexandre, rue de Dublin 21, 1050 Bruxelles.

Adam Cambier, Avenue de la Porte de Hal 39, 1060 Bruxelles.

Aurore Divoy, rue de l'Hôpital 15-17, 6060 Gilly.

Jaeden Schiettekate, rue du marché 45, 4500 Huy.

